



CHÂTENOIS-LES-FORGES

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 090-219000221-20250422-DCM2025027-DE

N° 027-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en session extraordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Nombre de Membres	
Effectif légal	23
En exercice	23
Présents	16
Pouvoirs	3

Date de convocation : 16 avril 2025

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DÉCREUSE, André DROIT, Amandine DUPONT, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Marie-Nadine MAIRE, Laetitia PEROLLA, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Lionel VAUTHIER.

Vote « Pour »	19
Vote « Contre »	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Suffrages exprimés	19

PROCURATIONS : Aline LAMBERT donne procuration à Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Aurore PETITPRIN donne procuration à Bernard MUESSER, Christine SIEDEL donne procuration à Denis GROSJEAN.

ABSENTS : Grégory CABETE, Victor GUIDOLIN, Aline LAMBERT, Aurore PETITPRIN, Virginie ROUSSEY, Christine SIEDEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Amandine DUPONT.

Autorisation de servitude entre la Commune de Châtenois-les-Forges et la SCI DEUXK (pharmacie Klingelschmitt) - Parcelles AM n° 182 et AM n° 393

Madame le Maire expose.

Dans le cadre d'une réunion de chantier, vu la configuration du site, le représentant des services du Grand Belfort a validé le raccordement des réseaux de la future pharmacie Klingelschmitt à ceux de la commune, plutôt que d'étendre les réseaux sous la rue du Général de Gaulle (RD437).

Il est donc proposé d'autoriser une servitude perpétuelle et réciproque de passage « de réseaux secs et humides » et « pour locomotion » entre la parcelle communale AM n°182 et la parcelle de la future pharmacie AM n°393, sans versement d'indemnité. Cette servitude sera transcrite dans l'acte notarié de vente du terrain.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la servitude perpétuelle et réciproque de passage « de réseaux secs et humides » et « pour locomotion » entre la Commune de Châtenois-les-Forges, propriétaire de la parcelle AM n°182 et la SCI DEUXK (pharmacie Klingelschmitt), propriétaire de la parcelle AM n°393, sans versement d'indemnité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 22 avril 2025

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF





CHÂTENOIS-LES-FORGES

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 090-219000221-20250422-DCM2025028-DE

N° 028-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en session extraordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Nombre de Membres	
Effectif légal	23
En exercice	23
Présents	16
Pouvoirs	3

Date de convocation : 16 avril 2025

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DECREUSE, André DROIT, Amandine DUPONT, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Marie-Nadine MAIRE, Laetitia PEROLLA, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Lionel VAUTHIER.

Vote « Pour »	19
Vote « Contre »	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Suffrages exprimés	19

PROCURATIONS : Aline LAMBERT donne procuration à Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Aurore PETITPRIN donne procuration à Bernard MUESSER, Christine SIEDEL donne procuration à Denis GROSJEAN.

ABSENTS : Grégory CABETE, Victor GUIDOLIN, Aline LAMBERT, Aurore PETITPRIN, Virginie ROUSSEY, Christine SIEDEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Amandine DUPONT.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER POUR LE TERRITOIRE DE BELFORT 2026-2029

Madame le Maire expose.

A l'occasion du renouvellement des accords-cadres départementaux de fourniture et de livraison de produits de marquage routier, le Département a proposé aux communes du Territoire de Belfort de constituer à nouveau un groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

Pour les communes souhaitant rejoindre ce groupement de commandes, il est nécessaire de procéder à un conventionnement avec le Département qui en sera le coordonnateur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes. Cette adhésion sera effective à compter de 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier, dont le coordonnateur est le Département du Territoire de Belfort, pour les années 2026-2029 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 22 avril 2025

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF





CHÂTENOIS-LES-FORGES

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 090-219000221-20250422-DCM2025029-DE

N° 029-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en session extraordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Nombre de Membres	
Effectif légal	23
En exercice	23
Présents	16
Pouvoirs	3

Date de convocation : 16 avril 2025

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DECREUSE, André DROIT, Amandine DUPONT, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Marie-Nadine MAIRE, Laetitia PEROLLA, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Lionel VAUTHIER.

Vote « Pour »	19
Vote « Contre »	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Suffrages exprimés	19

PROCURATIONS : Aline LAMBERT donne procuration à Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Aurore PETITPRIN donne procuration à Bernard MUESSER, Christine SIEDEL donne procuration à Denis GROSJEAN.

ABSENTS : Grégory CABETE, Victor GUIDOLIN, Aline LAMBERT, Aurore PETITPRIN, Virginie ROUSSEY, Christine SIEDEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Amandine DUPONT.

Convention pour l'adhésion des collectivités territoriales au service des Gardes Champêtres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Autorisation de signature de l'avenant n° 2

Madame le Maire expose.

La commune adhère au service des Gardes Champêtres du Grand Belfort. Ceux-ci sont chargés d'exercer une mission de police générale et des missions spéciales (contrôles radar, piégeage d'animaux, police funéraire, urbanisme, gestion des chiens catégorisés et/ou mordeurs).

Par avenant n°1 en date du 29 juillet 2022, la commune a autorisé, conformément à la délibération du Grand Belfort, le port d'armes de catégorie D (bâtons et lacrymogènes).

Aujourd'hui, il est proposé d'autoriser, conformément à la délibération du Grand Belfort, l'armement de catégorie B1 (armes de poing, type pistolet semi-automatique Glock 17, génération 05).

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le port d'armes de catégorie B1 (armes de poing, type pistolet semi-automatique Glock 17, génération 05) par les Gardes Champêtres ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer l'avenant n° 2 afférent à ladite convention d'adhésion.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 22 avril 2025

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF





CHÂTENOIS-LES-FORGES

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 090-219000221-20250422-DCM2025030-DE

N° 030-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en session extraordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Nombre de Membres	
Effectif légal	23
En exercice	23
Présents	16
Pouvoirs	3

Date de convocation : 16 avril 2025

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DECREUSE, André DROIT, Amandine DUPONT, Gérard DONTENVILLE, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Pascal MICHELAT, Bernard MUESSER, Marie-Nadine MAIRE, Laetitia PEROLLA, Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Lionel VAUTHIER.

Vote « Pour »	19
Vote « Contre »	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Suffrages exprimés	19

PROCURATIONS : Aline LAMBERT donne procuration à Sylvie SANTUCCI-JOSSE, Aurore PETITPRIN donne procuration à Bernard MUESSER, Christine SIEDEL donne procuration à Denis GROSJEAN.

ABSENTS : Grégory CABETE, Victor GUIDOLIN, Aline LAMBERT, Aurore PETITPRIN, Virginie ROUSSEY, Christine SIEDEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Amandine DUPONT.

Dénomination des salles de convivialité, de danse et du gymnase

Madame le Maire expose.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Madame le Maire propose de retenir, conformément au débat lors du précédent conseil, les noms suivants :

- Salle de convivialité « Michel CHAIRON »
- Salle de danse « Emile MAUGAIN »
- Salle du gymnase « André BAILLIF »

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la dénomination des salles suivantes :
 - Salle de convivialité « Michel CHAIRON »
 - Salle de danse « Emile MAUGAIN »
 - Salle du gymnase « André BAILLIF »

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche afférente et à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 22 avril 2025

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF

